

extérieure inséparable de la pénitence intérieure et marque caractéristique des disciples de JÉSUS-CHRIST, exigée d'eux par la loi de l'expiation. Car notre corps ayant participé au péché, il faut qu'il participe à la peine. Voilà pourquoi, dès le commencement du christianisme, les Apôtres ont institué le jeûne universel qui doit précéder la Pâque. A ces titres la loi du jeûne quadragésimal mérite tout notre respect. Elle le mérite à bien d'autres titres encore, non moins que notre amour : elle n'a cessé d'être en vigueur dans l'Eglise, elle a été inspirée par l'exemple et le désir de JÉSUS-CHRIST. Malgré les adoucissements qu'elle y a souvent apportés, l'Eglise ne nous appelle pas moins avec force à l'observer.

\* \* \*

Voici en quels termes le pape Benoit XIV y exhortait le monde chrétien : " L'observance du Carême est le lien de notre milice ; c'est par elle que nous nous distinguons des ennemis de la Croix de JÉSUS-CHRIST ; par elle que nous détournons les fléaux de la divine colère ; par elle que, protégés du secours céleste durant le jour, nous nous fortifions contre les princes des ténèbres. Si cette observance vient à se relâcher, c'est au détriment de la gloire de Dieu, au déshonneur de la religion catholique, au péril des âmes chrétiennes ; et l'on ne doit pas douter que cette négligence ne devienne la source de malheurs pour les peuples, de désastres dans les affaires publiques et d'infortunes pour les particuliers."

Toutefois le jeûne n'est que la forme principale de la pénitence extérieure dans l'Eglise. La vie des Saints nous en fournit mille autres qu'ils furent ingénieux à trouver. A qui ne peut garder la loi du jeûne, les moyens d'y suppléer ne sauraient donc manquer ; souvent même, les travaux et les fatigues sont un sacrifice très agréable au Seigneur.

\* \* \*